

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 juillet 2017, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Madame Leigh MacLeod
Monsieur Claude P. Lemire
Monsieur Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

167.07.17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 juin 2017
- 3 2 3 Entente de service – Caisse Populaire des Pays-d'en-Haut
- 3 2 4 État comparatif au 30 juin 2017
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 4 2
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Refinancement des règlements 368, 366 et 394
- 3 5 2 Travaux extérieurs du 27, rue Bellevue
- 3 5 3 Entente hors cour
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Jour du Souvenir
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur

Municipalité de Morin-Heights

5	2	Personnel
5	2	1
5	3	Résolution
5	3	1 Acceptation provisoire – Dossier raccordement du réseau d'eau potable de Ski Morin Heights
5	4	Règlementation
5	4	1
6		URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1	Rapport mensuel du Directeur
6	1	2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
6	2	Personnel
6	2	1
6	3	Résolution
6	3	1 Dérogation mineure – 444, chemin du Village
6	3	2 Dérogation mineure – 928, rue des Primeroses
6	3	3 PIIA – 120, chemin du Lac-Écho
6	4	Règlementation
6	4	1
7		LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1 Rapport
7	1	2 Rapport du Directeur du réseau plein air
7	2	Personnel
7	2	1 Démission – Tara Kirkpatrick
7	2	2
7	3	Résolution
7	3	1 Félicitations – comité organisateur de la Fête du Canada
7	3	2 Inauguration – 27, rue Bellevue
7	3	3 Journées de la culture
8		AFFAIRES NOUVELLES
9		PÉRIODE DE QUESTIONS
10		LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

168.07.17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2017 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2017.

169.07.17 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2017 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 30 juin 2017

Comptes à payer	1 142 885,74 \$
Comptes payés d'avance	188 369,01 \$
Total des achats fournisseurs	1 331 254,75 \$
Paiements directs bancaires	9 827,52 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 341 082,27 \$
Salaires nets	107 817,90 \$
Total des dépenses de juin 2017	1 448 900,17 \$

Municipalité de Morin-Heights

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

170.07.17 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 JUIN 2017

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 juin 2017.

171.07.17 ENTENTE DE SERVICE – CAISSE POPULAIRE DES PAYS-D'EN-HAUT

Considérant que la Caisse populaire de la Vallée des Pays-d'en-Haut offre à la Municipalité de reconduire l'entente relative aux services bancaires pour l'année 2017-2018 aux mêmes conditions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente de service avec la Caisse populaire de la Vallée des Pays-d'en-Haut.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

172.07.17 ÉTAT COMPARATIF AU 30 JUIN 2017

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état comparatif au 30 juin 2017.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juin 2017. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

173.07.17 REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS 368, 366 ET 394

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Morin-Heights souhaite emprunter par billets pour un montant total de 539 700 \$ qui sera réalisé le 19 juillet 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Montant
368	124 900 \$
366	60 400 \$
394	354 400 \$

Municipalité de Morin-Heights

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights avait, le 18 juillet 2017, un emprunt au montant de 539 700 \$ sur un emprunt original de 1 003 200 \$ concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 368, 366 et 394;

Attendu qu'en date du 18 juillet 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 19 juillet 2017 inclut les montants requis pour ce financement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 368, 366 et 394;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 juillet 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le Directeur général;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	102 500\$	
2019	105 000 \$	
2020	108 000 \$	
2021	110 600 \$	
2022	113 600 \$	À payer en 2022
2022	0 \$	(à renouveler)

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 19 juillet 2017, le terme original des règlements d'emprunts numéros 368, 366 et 394, soit prolongé de 1 jour.

174.07.17 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27-1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. Financière Banque Nationale Inc.

102 500 \$	1,50000 %	2018
105 000 \$	1,75000 %	2019
108 000 \$	1,95000 %	2020
110 600 \$	2,15000 %	2021
113 600 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,99900 Coût réel : 2,42938 %

Municipalité de Morin-Heights

2. Banque Royale du Canada

102 500 \$	2,62000 %	2018
105 000 \$	2,62000 %	2019
108 000 \$	2,62000 %	2020
110 600 \$	2,62000 %	2021
113 600 \$	2,62000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,62000 %

3. Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut

102 500 \$	2,83000 %	2018
105 000 \$	2,83000 %	2019
108 000 \$	2,83000 %	2020
110 600 \$	2,83000 %	2021
113 600 \$	2,83000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,83000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale Inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante
comme s'il était ici au long reproduit.

Que la municipalité de Morin-Heights accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 19 juillet 2017 au montant de 539 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 368, 366 et 394. Ces billets sont émis au prix de 98,99900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Que les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

175.07.17 TRAVAUX EXTÉRIEURS DU 27, RUE BELLEVUE

Considérant que des travaux de rénovation de l'extérieur du bâtiment du 27, rue Bellevue sont requis;

Considérant que les crédits sont disponibles au règlement 525-2015;

Considérant la proposition des Entreprises Christian Arbour au montant budgétaire de 214 323,01 \$ avant taxes;

Considérant la recommandation de David Goulet, de TLA architectes au dossier datée de ce jour;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve la directive de changement relative aux travaux de rénovation de l'extérieur du bâtiment pour un montant maximal de 208 000 \$ avant taxes, et en conséquence, que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

Municipalité de Morin-Heights

176.07.17 ENTENTE HORS COUR

Considérant que dans un esprit de collaboration et dans le but d'épargner des frais, la municipalité et monsieur Ronald Gauley, propriétaire du 860 et 1500, chemin du Village ont approuvé une entente qui est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil approuve ladite entente en apportant les modifications suivantes :

- 1^{er} considérant : enlever le mot 'le' entre 'que' et 'Ronald'
- 3^e considérant : changer les mots 'la démolition partielle' par 'l'enlèvement partiel'
- Par. 3 : à ajouter à la toute fin après 'Gauley' les mots suivants : 'ce que la municipalité n'admet pas;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

177.07.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juin du Directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

178.07.17 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec au 7 juillet 2017.

179.07.17 JOUR DU SOUVENIR

Considérant le Conseil a reçu une demande de la Légion Royale Canadienne pour la fermeture du chemin du Village durant le défilé qui aura lieu, samedi, le 4 novembre 2017 entre 10h00 et 11h45;

Considérant que la Légion Royale Canadienne a la responsabilité de demander l'autorisation du Ministère des transports ainsi que l'assistance de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appui la Légion Royale Canadienne dans ses démarches pour la tenue de cette commémoration annuelle.

Municipalité de Morin-Heights

180.07.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de juin ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

181.07.17 ACCEPTATION PROVISOIRE – DOSSIER RACCORDEMENT DU RÉSEAU D’EAU POTABLE DE SKI MORIN HEIGHTS

Considérant que les travaux sont terminés depuis le 1^{er} juillet 2017 conformément au document contractuel et la recommandation de l’Équipe Laurence, experts-conseil, de les accepter de façon provisoire en date du 22 décembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil fait sienne la recommandation des ingénieurs au dossier et accepte l’approbation provisoire des travaux réalisés par la firme Les Entreprises Claude Rodrigue Inc.

Que les déboursés soient faits en conséquence.

182.07.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L’URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de juin 2017 du Directeur du Service d’urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

183.07.17 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d’urbanisme du 20 juin 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017 et fait sienne des recommandations qu’il contient.

184.07.17 DÉROGATION MINEURE – 444, CHEMIN DU VILLAGE

- Le président de l’assemblée ouvre l’assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h48;

Municipalité de Morin-Heights

- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 juin 2017 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul latérale de 4,5 mètres à 4,26 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Paul-André Régimbald, minute 726.

185.07.17 DÉROGATION MINEURE – 928, RUE DES PRIMEROSSES

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 juin 2017 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la distance minimale exigée entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire (garage détaché) a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la distance minimale exigée de 3 mètres à 2,44 mètres entre le bâtiment principal du 928, rue des Primeroses et le garage détaché, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minute 13 293.

Municipalité de Morin-Heights

186.07.17 PIIA – 120, CHEMIN DU LAC-ÉCHO

Considérant que cette propriété du 120, chemin du Lac-Écho, située dans la zone 37 est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la proposition déposée et présentée par le propriétaire afin de procéder au remplacement du garage détaché par un nouvel abri d'auto détaché sur le même emplacement dans le cadre du règlement sur les PIIA;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'approuver la proposition;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil autorise l'émission du permis de construction pour la propriété située au 120, chemin Lac-Écho sur le lot 3 711 405 conditionnellement à ce qui suit :

- Que la pente de la toiture soit la même que celle du bâtiment existant (section en pignon);
- Que les deux pignons soient recouverts de revêtement de type bardeaux de cèdre naturel;
- Que le revêtement des sections de mur en façade soit de clin de bois tout comme le reste de l'abri, installé horizontalement et teint de la même couleur que le bâtiment principal.

187.07.17 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

188.07.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE PLEIN AIR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur du service de plein air.

189.07.17 DÉMISSION – TARA KIRKPATRICK

Considérant que madame Tara Kirkpatrick a présenté sa démission en tant que photographe d'événements pour la municipalité;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil prend acte de la décision de madame Kirkpatrick et la remercie pour les services rendus à la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

190.07.17 FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR – FÊTE DU CANADA

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil félicite et remercie les bénévoles pour avoir leur persévérance dans la préparation et la tenue de la Fête du Canada 2017, sous une température lamentable.

Que ce Conseil remercie l'organisatrice de la Fête, madame Karyne Bergeron, Directrice par intérim du Service des loisirs et monsieur Paul Daniels, préposé au Service des loisirs et des parcs et que mention soit faite du travail des Directeurs de services, Charles Bernard, Alain Bérubé et leurs équipes.

191.07.17 INAUGURATION – 27, RUE BELLEVUE

Considérant que le conseil désire offrir à la population, l'occasion de visiter le nouveau centre communautaire;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que l'inauguration du Chalet Bellevue ait lieu le vendredi, 15 septembre dans le cadre de la soirée de reconnaissance des bénévoles de la municipalité.

Que les invitations aux bénévoles et aux députés de la région ainsi qu'aux employés soient signés par le maire.

Que les activités d'inauguration incluent le samedi une porte ouverte et des représentations des organisations communautaires suivi des feux d'artifices.

Que ce conseil affecte la somme de 20 000 \$ pour la réalisation de cette fin de semaine événementielle.

192.07.17 JOURNÉES DE LA CULTURE

Considérant que la Municipalité tiendra des activités le 30 septembre prochain dans le cadre des Journées de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la fermeture le 30 septembre de la rue Baker de 9h30 à 14h00 et des deux stationnements de la bibliothèque toute la journée.

Que ce conseil approuve les activités de la journée de la culture qui auront lieu à la bibliothèque.

Exposition photos de l'Association historique de Morin-Heights
Lancement de l'exposition « Scène de rue » et art en direct
Exposition d'œuvres des enfants de l'école sur le thème du 'patrimoine culturel'

Présentation *in situ* de trois lieux importants de notre histoire locale
Lancement du livre 'Histoires d'aînés', édition Morin-Heights

Municipalité de Morin-Heights

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

193.07.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h11.

J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Sept personnes ont assisté à l'assemblée.